

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES**



MARDI 3 SEPTEMBRE 2019

UNE JOURNÉE POUR FAIRE CONNAÎTRE LE 3919

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES**

La persistance des violences sexistes et sexuelles, dont les femmes continuent d'être encore aujourd'hui trop massivement victimes, est intolérable dans un État de droit. **Le président de la République Emmanuel Macron** s'est personnellement engagé dès la première année de son mandat à lutter contre ces violences insupportables et **a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause de son quinquennat. Marlène Schiappa, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, en est chargée.**

Depuis deux ans, de nombreuses mesures concrètes ont déjà été mises en place par le Gouvernement : allongement du délai de prescription à 30 ans pour les crimes sexuels commis sur mineurs (loi du 3 août 2018), verbalisation du harcèlement de rue, renforcement de la lutte contre les nouvelles formes d'agressions (cyber-harcèlement, *upskirting...*), formation des policiers et gendarmes à une meilleure prise en charge des victimes, etc.

Malheureusement, les violences sexistes et sexuelles persistent et toutes les femmes sont touchées quel que soit leur âge, leur catégorie socio-professionnelle ou leur origine. En 2018, une femme est morte tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint. Depuis le début de l'année 2019, 92 femmes¹ sont mortes assassinées dans ces conditions. Il est temps que chacun agisse pour lutter contre ce fléau.

¹Chiffre au 19 août 2019.

DES OUTILS POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES

Mais pour agir, il faut être informé.

Outre les numéros d'urgence (police, gendarmerie ou pompiers), des outils de prévention, d'information et de signalement dédiés existent pour éviter et lutter contre ces violences :

- **Le 3919**, numéro d'écoute national, anonyme et gratuit, destiné aux femmes victimes de violences et à leur entourage ;
- **La plateforme de signalement en ligne des violences sexistes et sexuelles**, accessible à l'adresse www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr ;
- **Des outils d'information** : le site web dédié (www.arretonslesviolences.gouv.fr, qui sera mis en ligne le 30 août 2019) et le compte Twitter « Arrêtons-les ! » : [@arretonsles](https://twitter.com/arretonsles).

Il est primordial que ces outils aient un niveau de notoriété maximal. Il est donc aujourd'hui essentiel de mieux les faire connaître pour permettre à chacune et chacun de rompre l'isolement et d'engager des démarches qui sauvent des vies, que l'on soit soi-même victime ou simplement témoin.

UN GRENELLE DES VIOLENCES POUR RÉAGIR

Marlène Schiappa, la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, a annoncé la tenue d'un **Grenelle des violences**. Celui-ci débutera **le mardi 3 septembre et durera jusqu'au 25 novembre 2019**, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Il réunira, les ministres concernés, les acteurs de terrain, les services publics, les associations mais également des familles de victimes.

Au-delà du renforcement de la notoriété des outils, ce Grenelle sera l'occasion de mettre en place des groupes de travail thématiques afin d'aboutir à des mesures encore plus efficaces et au plus près du terrain pour toujours mieux protéger les femmes et les hommes victimes de violences sexuelles et sexistes.

A l'initiative du gouvernement et de la ministre, des déclinaisons du Grenelle seront organisées localement par les préfetures afin de réunir les comités d'aide aux victimes et les acteurs compétents en matière de lutte contre les violences.

« *Le gouvernement fait tout ce qui est en son pouvoir mais ne pourra pas tout, tout seul. Nous devons collectivement faire mieux. Il est inadmissible qu'en France, des femmes soient encore tuées par leur conjoint ou leur ex. **Nous avons besoin de la vigilance et du soutien de toute la société pour ces femmes, en commençant par prendre leurs alertes au sérieux.*** » a déclaré la ministre.

MARDI 3 SEPTEMBRE 2019 : UNE JOURNÉE NATIONALE AUTOUR DU 39 19

Parmi les différents outils disponibles pour réagir face aux violences sexistes et sexuelles, le **3919**, numéro d'écoute national, anonyme et gratuit, oriente et accompagne les victimes mais aussi les témoins, pour mettre fin au cycle des violences. **Il nous invite tous à agir, pour ne rien laisser passer.**

Malheureusement, encore trop peu de personnes connaissent ce numéro. Pour améliorer sa notoriété, une journée de mobilisation nationale aura lieu le 3 septembre prochain : le 3/9/19 sera la journée du 3919. **Le 3/9/19, je partage le 3919. Parce que réagir peut tout changer.**

Cette journée nationale est une opportunité unique de s'unir pour faire en sorte que plus aucune Française, plus aucun Français n'ignore ce numéro. Médias, politiques, citoyens, associations... Nous sommes tous impliqués.

De nombreuses personnalités dont Harry Roselmack, Sylvie Tellier, Louane, Christophe Beaugrand, Les Brigittes, Robert Pirès ou encore Tatiana de Rosnay **se sont mobilisées** afin d'apporter leur aide à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, et ont uni leur voix dans une vidéo réalisée par l'agence BETC, qui sera mise en ligne sur les réseaux sociaux.

D'autres personnalités donneront de leur temps pour soutenir cette cause. Les Histoires Courtes, Gomargu, Lucy Macaroni ou encore Caroline Laguerre réaliseront des illustrations sur le thème des violences sexistes et sexuelles qui seront partagées sur leurs comptes Instagram le mardi 3 septembre 2019. Mathilde DRG, influenceuse sportive, s'engagera avec son club sportif le jour J en réalisant un immense *GPS drawing* du 3919. La Fédération Française de Rugby réalisera également une opération en lien avec cette journée nationale qui sera relayée sur leurs réseaux sociaux.

Les médias nationaux et locaux, très impliqués dans cette opération, diffuseront le 3919 lors de cette journée en affichant notamment le logo officiel en TV ou en relayant un spot dédié en radio.

Enfin, **tous les citoyens sont invités à afficher leur soutien** et à donner de la visibilité à l'opération sur les réseaux sociaux, via le badge Facebook, le filtre Instagram et la lens Snapchat.

Aujourd'hui encore, des femmes sont tuées par leurs conjoints ou ex-conjoint. C'est inacceptable. Mobilisons-nous tous ensemble. Parce que réagir peut tout changer.

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES**

ANNEXES

**1.
LES OUTILS POUR RÉAGIR
FACE AUX VIOLENCES
SEXISTES ET SEXUELLES**

OUTIL N°1 : LE 39 19

Qu'est-ce que le 3919 ?

Depuis 1992, c'est le numéro national d'écoute téléphonique et d'orientation destiné aux femmes victimes de violences sexistes, à leur entourage et aux professionnels concernés. L'appel est anonyme et gratuit 7 jours sur 7, de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedi, dimanche et jour fériés, en métropole comme dans les départements d'outre-mer.

Le 3919 n'est pas un numéro d'urgence : en cas de danger immédiat, il faut appeler la police, la gendarmerie ou les pompiers en composant le 17, le 112 ou le 18.

A quoi sert-il ?

Le 3919 assure un premier accueil pour les femmes victimes de violences (violences conjugales, violences sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles, violences au travail). Il garantit une écoute, une information et, en fonction des demandes, une

orientation adaptée vers les associations nationales ou locales partenaires les mieux à même d'apporter une aide.

Une équipe de professionnelles assure une écoute bienveillante en instaurant un climat de confiance qui permet à la personne (femmes, victimes, tiers) de parler de la situation et de clarifier l'analyse qu'elle en fait. L'objectif de cette écoute est de permettre à la personne d'agir, grâce à une information appropriée sur les démarches à suivre et sur le rôle des intervenants sociaux.

Par qui est-il géré ?

Le fonctionnement de ce numéro est géré par la Fédération Nationale Solidarité Femmes et soutenu par le Secrétariat chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations.

Il s'appuie sur un partenariat avec les principales associations nationales agissant pour l'égalité femmes/hommes, pour les droits des femmes et luttant

contre les violences sexistes et sexuelles qui leur sont faites : l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail, l'association Femmes solidaires, l'association Voix de Femmes, la Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, le Collectif féministe contre le viol, la Fédération nationale GAMS et le Mouvement Français pour le Planning Familial.

OUTIL N°2 : LA PLATEFORME DE SIGNALEMENT EN LIGNE

Qu'est-ce que la plateforme de signalement en ligne ?

Depuis 2018, un portail de signalement en ligne des violences sexistes et sexuelles a été mis en place. Il est accessible à l'adresse www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr. Il est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'accès à ce service est gratuit et sans obligation de déclarer

son identité. Seul le lieu de résidence est renseigné, afin que les victimes soient orientées vers la police ou la gendarmerie.

A quoi sert-elle ?

Cette plateforme de signalement en ligne facilite les démarches des victimes en assurant un accueil personnalisé et adapté. Il s'agit d'une discussion interactive instantanée, permettant un dialogue individualisé avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes.

L'objectif est d'accompagner les victimes vers le dépôt de plainte ou, dans l'hypothèse où elles ne seraient pas prêtes, de leur permettre d'être orientées vers les partenaires du ministère de l'Intérieur afin de faciliter leur prise en charge sociale et/ou psychologique. En dehors de l'action pénale, cette plateforme permet d'informer les victimes sur leurs droits. Ce portail de signalement peut également être utilisé par un tiers (famille, entourage) témoin

de violences sexistes ou sexuelles pour signaler des faits à la gendarmerie ou à la police.

Par qui est-elle gérée ?

Cette plateforme est gérée par le ministère de l'Intérieur. Les répondants, des policiers ou gendarmes spécialement formés, s'appuient sur un réseau d'associations et de professionnels formés à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles afin de proposer un accompagnement adapté : le réseau des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, le dispositif des psychologues en commissariat et le soutien des associations d'aide aux victimes.

OUTIL N°3 : LE SITE

ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR

Depuis 2018, un site web dédié aux violences sexistes et sexuelles a été mis en place par le gouvernement. En cas de

danger, un bouton permet de quitter rapidement le site et un guide est proposé pour effacer les traces de son passage.

Que vous soyez victime ou témoin de violences sexistes et sexuelles ou simplement un professionnel du secteur, que vous cherchiez de l'aide ou des renseignements sur le sujet, ce site est fait pour répondre à toutes vos interrogations : quels sont les différents types de violences ? quelles sont les associations près de chez moi ? que dit la loi à ce sujet ?

OUTIL N°4 : LE COMPTE TWITTER

ARRETONS-LES!

Depuis 2019, le gouvernement a créé un compte Twitter officiel de ressources à destination des femmes victimes de violences. Vous y retrouvez toutes les actualités sur le sujet : les dernières lois, les numéros à appeler en cas de besoin, etc.

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES**

2. LES MÉDIAS ET LES PERSONNALITÉS ENGAGÉS

Nos partenaires médias :

- Groupe TF1
- France Télévision
- Groupe CANAL+
- ARTE
- Groupe M6
- France Média Monde
- Next Régie
- Europe 1
- Radio France
- Groupe NRJ
- Deezer
- Spotify
- La Presse Quotidienne Régionale
- 20 Minutes
- Mondadori
- Prisma Média
- CMI Média
- Le Figaro
- Le Monde
- Les Échos
- L'Équipe
- Libération
- Médiatransport
- JC Decaux
- Google
- Facebook / Instagram
- Twitter
- Snapchat
- LinkedIn

Les personnalités présentes dans la vidéo chorale :

- Sylvie Tellier
- Christophe Beaugrand
- Vanessa Demouy
- Ugo, Manu et Choopa de Lollywood
- Mélanie Bernier
- Thierry Marx
- Virginie Ledoyen
- Hélène Darroze
- Robert Pirès
- Zoé Félix
- Tatiana de Rosnay
- Elsa Zylberstein
- Louane
- Laurent Kérusoré
- Brigitte
- Harry Roselmack
- Lola Dubini
- Pat La réal

3. LES OUTILS DE COMMUNICATION

Retrouver tous les éléments du kit de communication dans le lien suivant :

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/uploads/Kit3919.zip>

(qui sera mis en ligne le 30 août 2019)

- Le logo de l'OPS animé (suite d'images TGA) pour incrustation écran TV
- Le logo de l'OPS fixe pour le print
- Un badge Facebook
- Un post Instagram et un post Facebook
- Un dossier de presse
- Une vidéo « AVANT » (30s et 15s) postable du 30 août au 2 septembre 2019
- Une vidéo « JOUR J » (30 et 15 sec) postable la journée du 3 septembre 2019
- Un spot radio « AVANT » (30s) diffusable du 30 août au 2 septembre 2019
- Un spot radio « JOUR J » (30s) diffusable la journée du 3 septembre 2019

Contact presse :

presse-seefh@pm.gouv.fr

01 42 75 62 75



Le Grenelle en Ariège

Au 3 septembre 2019, 101 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex conjoint, dont une en Ariège, en avril 2019.

Le 3 septembre 2019, qui est également une journée dédiée au 3919 numéro d'appel gratuit pour les victimes et les témoins de violences, la Préfète de l'Ariège lance avec le Procureur de la République et en présence du président du conseil départemental, le Grenelle en Ariège. Ce Grenelle réunit tous les partenaires départementaux engagés dans la lutte contre les violences sexistes, pour lancer les travaux qui vont se dérouler jusqu'en octobre pour définir des pistes d'amélioration et de nouvelles actions concrètes destinées à enrayer durablement ce phénomène.

Les chiffres

Chaque année, en France, plus de 216 000 femmes sont victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur actuel ou ancien partenaire.

1 femme décède tous les trois jours sous les violences de son compagnon ou ex-compagnon.

121 femmes et 28 hommes ont été tués en 2018 par leur partenaire ou leur ex (130 femmes et 21 hommes en 2017). 21 enfants ont été tués par l'un de leurs parents, dont 5 en même temps que l'autre parent et 16 sans que l'autre membre du couple ne soit tué. On recense par ailleurs 82 enfants orphelins de père, de mère, ou des deux parents. 10 victimes collatérales sont également à déplorer portant à 180 le nombre de personnes victimes d'homicide dans ce contexte. Enfin, 51 auteurs se sont suicidés ce qui porte, en 2018, à 231 le nombre de morts violentes dans ces situations.

Ariège

2018

429 victimes de violences conjugales : 416 femmes et 13 hommes

2017

383 victimes recensées : 366 femmes et 17 hommes

328 en **2016**, 271 en **2015**, 263 en **2014**, 282 en **2013**, 218 en **2012**, 279 en **2011**.

*Recensement réalisé depuis 2004 auprès des services d'accueil départementaux (sécurité, social, santé, éducation).

Le 6^{ème} plan triennal 2017-2019 est adopté le 8 mars 2018 par la préfète et la procureure, après consultation de l'ensemble des partenaires qui œuvrent dans ce champ.

La réussite de cette politique locale s'appuie sur un partenariat élargi et efficient, atout incontestable, dans ce département, qui engage depuis de nombreuses années aux côtés du préfet, du procureur et du président du conseil départemental, et sous le pilotage de la mission départementale aux droits des femmes de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, l'ensemble des acteurs concernés : services du conseil départemental, les mairies et communautés de communes avec leurs conseils locaux de sécurité et de la prévention de la délinquance, les services de l'État (sécurité, justice, hébergement et logement, secteur hospitalier et santé, éducation), les organismes sociaux, le réseau associatif (droits des femmes/égalité, aide aux victimes, hébergement, insertion des jeunes, loisirs et animation....).

Le bilan

Amélioration de l'accueil et de la protection des victimes

- création de l'UAV en 2007
- création de 4 accueils de jour pour femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants en 2014
- développement d'accueils mutualisés en Couserans et Pays d'Olmes depuis 2017
- accompagnement judiciaire systématique des victimes depuis 2011
- ouverture de places d'hébergement d'urgence dédiées depuis 2014,
- attribution de TGD (téléphones grand danger) depuis 2016

Formation et sensibilisation des professionnels depuis près de 20 ans

- professionnels du social, de la sécurité, de la santé, de l'enfance, la jeunesse et l'éducation pour améliorer le repérage et l'orientation et la prise en charge des victimes et de leurs enfants

Sensibilisation auprès des jeunes scolaires chaque année : 5000 à 7000 élèves par an.

Prévention de la récidive des auteurs par des stages de responsabilisation depuis 2017.

Consolider le parcours de sortie des violences

Objectifs

Répondre à la diversité des situations, des territoires et des formes de violences

Prévenir les violences en luttant contre le sexisme et la récurrence des auteurs.

2019 des projets en cours

Pérennisation des réponses construites localement pour apporter aux victimes de violences conjugales une prise en charge globale, proche de chez elles de nature à favoriser leur sortie des violences : de l'accueil en journée à l'accompagnement spécialisé individuel ou collectif jusqu'à l'hébergement d'urgence puis le logement.

Ouverture de 2 nouvelles places d'hébergement d'urgence en diffus sur les territoires du Pays des Pyrénées Cathares et du Couserans

Élaboration de contrats locaux relatifs aux violences conjugales

Facilitation du parcours des victimes du milieu rural en travaillant sur la mobilité

Formation des professionnels issus de tous secteurs et notamment de celles et ceux des secteurs petite enfance sur les enfants victimes des violences conjugales et la sensibilisation des professionnels de santé

Sensibilisation et la prévention notamment auprès des jeunes.

